

Le jour de la Toussaint nous avons célébré la grande famille de tous les Saints qui forme l'Église où chacun a sa place.

Ne bénéficiant d'aucune subvention ni de revenus, elle a besoin de moyens pour vivre : ce sont vos dons qui permettent à nos prêtres, à nos laïcs en mission et à nos communautés d'annoncer l'Évangile et d'accompagner chacun.

Donner au Denier, ce n'est pas seulement soutenir un fonctionnement : c'est un acte de foi, une manière concrète, chacun à hauteur de ses moyens, de participer à la mission que le Christ confie à son Église.

Il nous reste moins de deux mois pour que le diocèse recueille le dernier tiers nécessaire pour couvrir ses besoins.

Si vous ne pouvez faire un don par internet, vous pouvez toujours adresser votre chèque à l'Association diocésaine de Lille en précisant au dos Denier, Paroisse de l'Emmanuel Lomme (des enveloppes T sont disponibles dans le Nartex de Saint Christophe ou au fond de saint Vaast).

Merci de votre générosité et de votre engagement au service de la vie de l'Église.



L'Eglise vit grâce à vos dons! Aucune subvention de l'Etat. Aucune aide du Vatican.

Votre générosité rémunère et forme ceux qui, chaque jour, célèbrent la messe, accompagnent les familles, visitent les malades, accueillent les plus fragiles et annoncent la Parole du Christ dans le Nord.



MA RÉDUCTION FISCALE

> avant le 31/12/2025

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

PAR
EXEMPLE:

34 €
= ce que votre don de
100 €
au Denier
réellement

= le montant de votre réduction fiscale

Pour réduire votre impôt sur le revenu 2025, faites votre don avant le 31 décembre. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais.



Association diocésaine de Lille 68 rue Royale 59000 Lille donnons-lille.catholique.fr

